

APPEL À INITIATIVE

DANS LE CADRE DU PROJET PEPINIERE URBAINE D'ABIDJAN

Fond d'appui aux associations et habitants pour des initiatives sportives, culturelles, et d'animation de la vie de quartier, sur les sites prioritaires du PAQRA.

5 quartiers concernés dans 3 communes :

- AGOUETO-PK18 (Abobo)
- GESCO (Yopougon)
- DIVO 1 & 2 (Koumassi)
- AKROMIABLA (Koumassi)
- GRAND CAMPEMENT (Koumassi)

Le Gouvernement ivoirien a lancé un projet d'amélioration des conditions de vie de ces quartiers dénommé «Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA)». Il vise à y réaliser des investissements pour améliorer le niveau des services urbains (voirie, assainissement, électricité, services socio-éducatifs, etc...). **En prélude des études et de l'exécution des travaux du PAQRA, la Pépinière Urbaine d'Abidjan (PUA) a été lancée.**

Financée par l'Agence Française de Développement (AFD), la PUA vise à favoriser la préparation des futures infrastructures du PAQRA. Pour cela, elle s'engage à :

1/ Accompagner et préparer les changements d'usages de l'espace public qu'impliquent le projet du PAQRA. En s'appuyant sur la mobilisation des habitants, elle a pour objectif de co-concevoir et de co-réaliser des **projets d'urbanisme transitoire** dans des espaces publics identifiés.

2/ Permettre la réalisation d'évènements portés par des acteurs des quartiers concernés dans 3 domaines : le sport, la culture, et l'embellissement des espaces publics et des espaces verts. Le but étant de faire émerger des usages, des initiatives et des acteurs pour la programmation des futurs équipements et aménagements.

La PUA est mise en oeuvre par le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

Les Objectifs de l'Appel à Initiative

Soutenir les initiatives d'acteurs à but non lucratif, en donnant la possibilité de réaliser des évènements, qu'ils gèrent directement, avec l'appui du CSRS.

Animer l'espace public de ces quartiers et accueillir les équipements prévus dans le PAQRA.

Renforcer le tissu associatif local et accompagner des initiatives existantes.

La PUA sera particulièrement attachée aux initiatives qui reflèteront un caractère d'équité dans leurs propositions.

Les Thématiques

Trois thématiques proposées par le projet Pépinière Urbaine d'Abidjan :

LE SPORT (pratiques sportives et activités de découverte du sport)

LA CULTURE (pratiques culturelles et activités de découverte de la culture (danse, théâtre, musique, peinture, sculpture, etc.)),

L'AMÉLIORATION DES ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS en ville (embellissement, verdissement, assainissement, protection de l'environnement)

À qui s'adresse cet Appel à Initiatives ?

Aux organisations à but non lucratif, actifs dans les domaines relatifs aux thématiques pré-citées et intervenant dans un des 5 quartiers pré-cités, tels que :

- les groupements, associations ou coopératives formels ou informels à but non lucratif
- les écoles, groupes scolaires ou centres de formation publics.

Seuls les artistes peuvent également postuler à titre individuel sur les thématiques culture et embellissement.

Les organisations informelles pourront postuler à condition qu'elles soient capables de démontrer qu'elles sont actives et qu'elles regroupent un nombre significatif de membres actifs, dans les domaines ciblés.

Les différentes organisations porteuses d'initiatives pourront s'associer, pour proposer jusqu'à 2 micro-projets. Elles pourront aussi s'associer à des organisations abidjanaises situées hors du quartier, mais resteront responsables du micro-projet vis-à-vis du CSRS.

Quels budgets ? Quelle durée ?

La PUA met à disposition des porteurs d'initiatives des financements à partir de 100 000 F CFA et jusqu'à :

- 1 000 000 F CFA pour le sport (pratiques sportives et activités de découverte du sport).
- 2 000 000 F CFA pour la culture (danse, théâtre, musique, peinture, sculpture, etc.) au travers des pratiques culturelles et activités de découverte de la culture.
- 1 500 000 F CFA pour l'amélioration des espaces publics et espaces verts en ville (embellissement, verdissement, assainissement, protection de l'environnement).

Dès 600 000 F CFA, les porteurs d'initiatives ajouteront à leur dossier des garanties plus détaillées.

Tous les évènements devront se dérouler entre le 15 juin 2021 et le 15 octobre 2021.

La démarche pour bénéficier de ces fonds

1. Se procurer un dossier de demande de subvention dans les différents quartiers (auprès du Comité d'Aide à la Restructuration, des chefferies) ou au CSRS, **à partir du 5 avril 2021.**
2. Un point d'information sera réalisé pour chaque quartier entre le **9 et le 14 avril.**
3. Le porteur d'initiative déclare son intérêt en remettant une première version de sa candidature le **27 avril** au plus tard. Sa candidature intègre une présentation de son organisation (objectifs, projets déjà menés, etc.) et de son initiative (objectifs, justifications, résultats attendus, première estimation des coûts). Une permanence d'accompagnement est prévue dans les quartiers **le 23, 24 et 25 avril.**
4. Les porteurs d'initiatives consolident leur projet. Si jugé nécessaire, le CSRS s'autorise à les contacter pour leur proposer des ajustements.
5. Une permanence d'aide à la finalisation des dossiers (objectifs, calendrier, budget affiné) sera organisée dans les quartiers le week-end du **14 au 16 mai.**
6. La date limite pour le dépôt des dossiers finalisés de candidature est le **lundi 17 mai à 12h30.**
7. Un comité de sélection (composé du MCLU, des mairies, du CSRS et de l'AFD) se réunira d'ici la **fin du mois de mai**, afin de procéder à la sélection finale des meilleurs projets.
8. Le Groupement informe les acteurs des décisions prises et contractualise avec ceux dont les dossiers ont été retenus. Les projets financés devraient démarrer mi-juin 2021.

Les demandes peuvent être envoyées sous enveloppe avec l'objet suivant « Appel à Initiatives / PUA / [Nom du soumissionnaire] », au Siège du CSRS, 01 BP 1303 Abidjan 01 Côte d'Ivoire.

Physiquement contre récépissé au Siège du CSRS, tous les jours de 08h30 à 17h.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : Pepiniere.abidjan@gmail.com.

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À INITIATIVE	5 avril 2021
RÉUNIONS D'INFORMATIONS	Akromiabla (à Pinasse) : 9 avril 2021 (14h-15h30) Divo (au foyer des jeunes d'Akromiabla) : 9 avril 2021 (10h-11h30) Yopougon Gesco : 11 avril 2021 (de 10h à 11h30 sur la place Calcio) Abobo Agoueto PK18 : 14 avril 2021 (15h-16h30)
PERMANENCES D'ACCOMPAGNEMENT	Koumassi D / A / GC : 24 avril 2021 (10h-17h)
Premier dépôt de dossier le 27 avril	Yopougon Gesco : 25 avril 2021 (14-17h) Abobo Agoueto PK18 : 23 avril 2021 (14h-17h)
PERMANENCE DE FINALISATION	Koumassi D / A / GC : 15 mai 2021 (10h-17h) Yopougon Gesco : 16 mai 2021 (14h-17h) Abobo Agoueto PK18 : 14 mai 2021 (14h-17h)
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	17 mai 2021 à 12h30

Les différents lieux de rendez-vous sont :

Koumassi à l'Agora
- complexe sportif de Koumassi

Abobo au Collège Moderne
PK18

Yopougon à l'école
primaire publique GESCO